Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2018/0905(NLE) - 29/11/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé d'approuver par 467 voix pour, 47 contre et 106 abstentions, la nomination de **M. Andrea Enria** en tant que président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil dispose que la Banque centrale européenne soumet au Parlement européen sa proposition de nomination du président du conseil de surveillance et que le président est choisi, sur la base d'une procédure de sélection ouverte, parmi des personnes dont la réputation et l'expérience professionnelle dans les domaines bancaire et financier sont reconnues et qui ne sont pas membres du conseil des gouverneurs.

Le règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil dispose que les nominations au conseil de surveillance prévues par ledit règlement respectent le principe d'égalité entre hommes et femmes et tiennent compte de l'expérience et des qualifications.